



## DÉBUT/REPRISE D'ACTIVITE NON SALARIÉE : CREATION, ACHAT OU LOCATION GÉRANCE OU REPRISE AU CONJOINT

Le dossier sera constitué :

**De deux imprimés P0** : remplis et signés **en original**.

- En cas de reprise d'activité, indiquer le numéro SIREN de votre ancienne activité.

**Des pièces justificatives suivantes** :

✓ Justificatif d'identité :

**Français** (résidant en France ou non) :

- Copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire).

**Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile)** :

- Copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.

**Etrangers (hors EEE) résidant en France** :

- Copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse.

**Etrangers (hors EEE) non résidant en France** :

- Copie carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.

✓ Déclaration de non-condamnation et de filiation, datée et signée **en original** (cf modèles de document)

✓ Le Fonds

**Par création** : justificatif de la jouissance du local :

- Copie du bail signé des deux parties ou titre de propriété ou copie d'une quittance de moins de trois mois de loyer ou de factures EDF, eau ou téléphone, taxe d'habitation ou foncière.
- Si le demandeur est hébergé : attestation de mise à disposition à remplir par la personne « qui héberge » et copie du justificatif de son domicile (cf modèles de document).

**Par achat** :

- Copie de l'acte d'achat du fonds (avec mention de l'enregistrement au SIE si acte sous-seing-privé) ou actenotarié.

Si la jouissance du local n'est pas énoncée dans l'acte, copie du bail signé des deux parties.

- Copie du journal d'annonces légales dans lequel est parue l'avis d'achat ou attestation de parution avec le nom du journal et la date de publication.



**Par location gérance :**

- Copie du contrat de location-gérance signé des deux parties.  
Si la jouissance du local n'est pas énoncée dans l'acte, copie du bail signé des deux parties.
- Copie du journal d'annonces légales dans lequel est parue l'avis de prise en location gérance ou attestation de parution avec le nom du journal et la date de publication.

✓ Situation matrimoniale (déclaration facultative): Si mariage sous le régime de la communauté : attestation de délivrance de l'information à son conjoint (cf modèles de document).

Frais de dépôt d'acte : 8,03 € (voir rubrique coût de la formalité).

✓ Si fondé de pouvoir : copie de pièce d'identité (se référer ci-dessus selon la nationalité et le lieu de résidence).

✓ Si la formalité est effectuée par un intermédiaire : pouvoir signé en original des deux parties.

✓ Si l'activité est réglementée : copie du titre, diplôme, autorisation permettant d'exercer cette activité.

✓ Si l'activité est ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulant »)

**Coût de la Formalité :**

**Frais de Greffe :**

**- Par création :**

24,08 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne ou 32,11 € si dépôt de l'attestation de délivrance de l'information à son conjoint.

**Pour un Micro-entrepreneur : Gratuit ou 8,03 € si dépôt de l'attestation de délivrance de l'information à son conjoint.**

**- Par Achat ou Location Gérance :**

50,84 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne ou 58,87 € si dépôt de l'attestation de délivrance de l'information à son conjoint.

**Pour un Micro entrepreneur : 2,69 € ou 10,72 € si dépôt de l'attestation de délivrance de l'information à son conjoint.**

**Frais CFE :** 70€ par chèque à l'ordre de la CCI Nord Isère, ou par carte bancaire ou en espèces (faire l'appoint).



### **Informations**

- Installation d'une enseigne : Contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation en vigueur.
- Mention d'un nom de domaine : L'entreprise peut déclarer le nom de domaine de son ou ses sites Internet en ayant auparavant effectué la déclaration auprès de l'AFNIC [www.afnic.fr](http://www.afnic.fr)  
Dans ce cas joindre l'imprimé CERFA NDI n° 14943\*01.
- Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier.

**Pour un Micro-entrepreneur : Consulter la fiche ACRE**